

Demain, je serai paysan

Quelle dynamique autour de l'installation ?

L'installation en agriculture en 2013, c'est :

- 206 porteurs de projets rencontrés au Point Info Installation (PII),
- 90 candidats rencontrés au Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP)
- 86 stagiaires pour le stage collectif préparant les démarches à l'installation.

• 71 installations avec la Dotation Jeunes Agriculteurs.

• Le forum installation de la fin d'année a eu une affluence aussi importante que l'année passée (200 personnes).

Qui sont ces nouveaux installés ?

Le département attire de nouveaux porteurs de projet. Ils sont 27 % à ne pas avoir d'origines gersoises.

L'installation hors cadre familiaux, 41 % en 2013, traduit la capacité et la volonté d'accueil du département. L'âge moyen d'installation est de 30 ans et 30 % sont des femmes.

Des projets innovants et atypiques :

- Du blé au pain, la Chambre d'Agriculture a accompagné un jeune installé, paysan-boulangier.
- Du fruit au bocal, une jeune agricultrice qui transforme sa production

en confiture.
- Et bien d'autres encore, tel qu'une installation canine et une éleveuse d'alpagas.

Les Chambres d'Agriculture de la région mutualisent leurs expériences autour du Pôle Régional sur les Projets Innovants. Le PRPI est un des leviers mis en place pour développer l'installation sur des systèmes agricoles innovants et économes en foncier.

Les bonnes résolutions de 2014 :

- **Rester le partenaire privilégié des agriculteurs et des prescripteurs de l'installation.**
La CDOA du mardi 4 mars 2014 a

reconduit les dispositifs d'accompagnement à l'installation en agriculture.

La Chambre d'Agriculture du Gers est ainsi confirmée comme l'acteur incontournable de l'installation dans le département. Elle obtient le renouvellement de ses missions de service public : le Point Info Installation et le CEPPP.

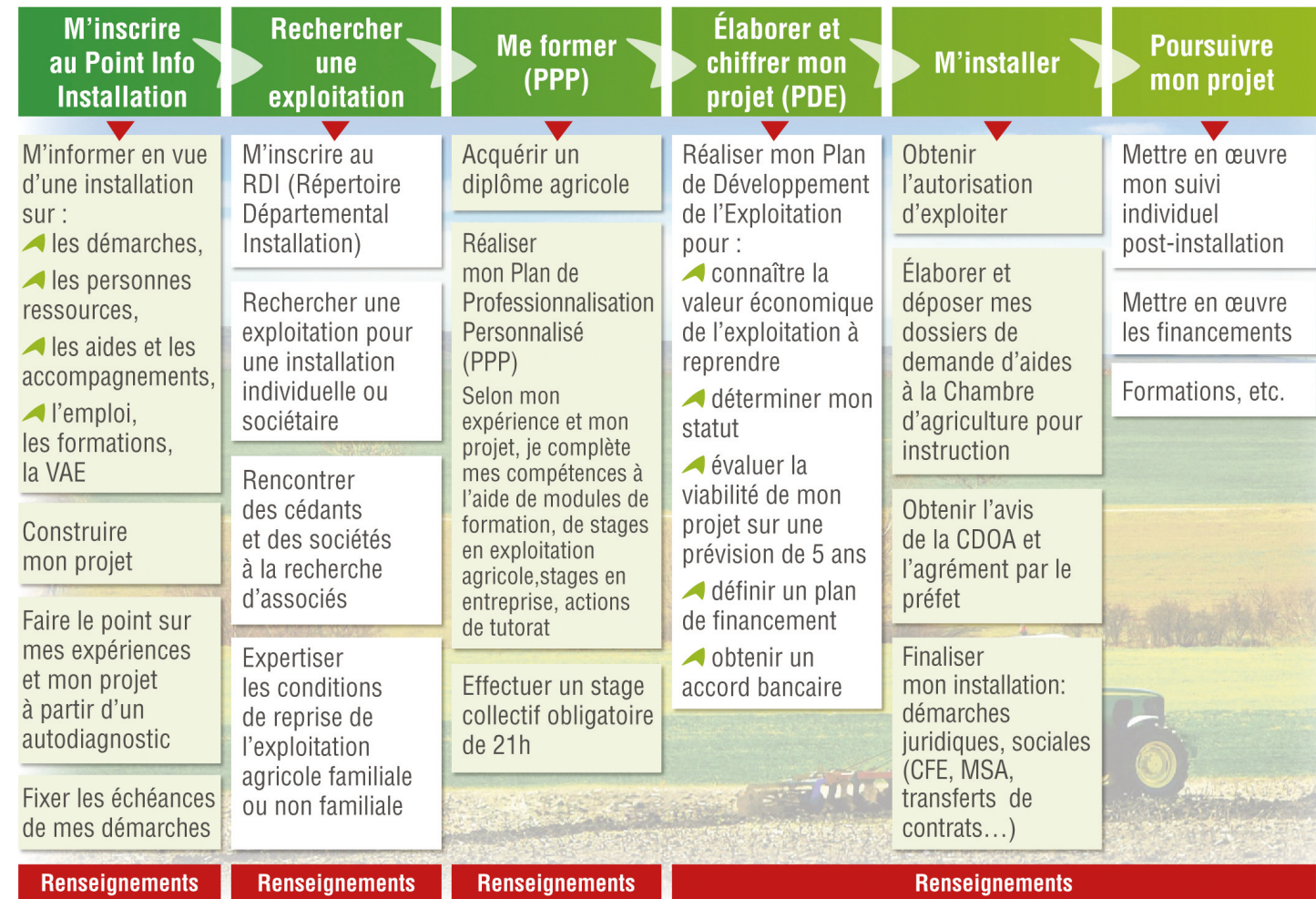
• **Installer de nouveaux agriculteurs.**

C'est dans ce contexte que la Chambre d'Agriculture se mobilise. L'objectif principal est le renouvellement des générations par l'installation. Il ne sera atteint que s'il contribue à des **installations viables et vivables.**



Stéphane ZANCHETTA
Président délégué du Comité d'Orientation Transmission Installation de la Chambre d'Agriculture du Gers

Les étapes du dispositif d'aides à l'installation



Renseignements

Point Info Installation
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE GERS

Renseignements
Chambre d'Agriculture
repertoireinstallation.com

Renseignements
Centre d'Elaboration de PPP
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE GERS

Renseignements
Chambre d'Agriculture
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE GERS

Les étapes clés du dispositif d'appui à l'installation

La Chambre d'Agriculture vient d'être reconduite dans sa labellisation du PII et du CEPPP

M'inscrire au Point Info Installation (PII)



La Chambre d'Agriculture exerce depuis trois ans cette mission de service public. Le PII a accueilli 686 porteurs de projets, a réalisé en moyenne par an plus de 200 entretiens et remis 90 auto-diagnostic (analyse des compétences du candidat).

Relever les défis de demain, «...L'ambition du dispositif d'accompagnement à l'installation est de faciliter l'accès à la plus grande diversité de profils... afin d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs.

Afin de garantir à tous une in-

formation de qualité et impartiale sur les différentes étapes conduisant à l'installation, le Point Info Installation accueille tous les candidats à l'installation. Il est ouvert à tous les porteurs de projet en agriculture, demandeurs ou non des aides de l'État ou des collectivités.

Le Point Info Installation s'organise afin de garantir le respect des conditions de neutralité de son intervention.

En matière d'orientation, les personnes désignées s'attachent à ne pas anticiper sur l'évaluation du projet et à ne privilégier

l'intervention d'aucune structure en particulier; quels que soient le profil, l'origine, ou la nature du projet du candidat.

Afin que le Point Info Installation soit en capacité de réaliser ses missions, il est demandé aux autres structures départemen-

tales accompagnant par ailleurs des porteurs de projet par la formation, l'information ou le conseil d'orienter systématiquement ces personnes vers le Point Info Installation».

Extrait de l'appel à candidature

Les activités du PII en 2013

En 2013, 206 entretiens ont été réalisés. La moyenne d'âge des candidats reçus au PII est de 30 ans, 12% des personnes rencontrées ont plus de 40 ans, et 30 % des porteurs de projets reçus sont des femmes.
Les profils des candidats sont très variés : 10 % sont des étudiants,

22 % des demandeurs d'emploi et 27 % sont des salariés agricoles.
Les personnes reçues ne sont pas toutes issues du milieu agricole (40 %) et certains n'ont pas de diplôme agricole (47 %). Trente personnes ont été revues lors d'un second RDV au PII après une formation.

Les cinq fonctions prévues dans le cahier des charges de l'appel à candidature PII

• **La fonction d'accueil** : Un lieu clairement identifié, une communication régulière, une personne dédiée et formée, une suppléance organisée pour la continuité du service.

• **La fonction d'information** avec des conseillers qualifiés et en veille permanente sur toutes les démarches, réglementations, formali-

tés, ... liées à l'installation. Une documentation disponible et mise à jour.

• **La fonction d'orientation**, par un conseil adapté, une écoute active et une connaissance exhaustive de l'ensemble des organismes et personnes ressources en matière d'accompagnement de projets, de conseil,...

• **La fonction d'aide à l'autodiagnostic** sur le projet via la remise de l'auto-diagnostic « projet » et de son accompagnement personnalisé.

• **La fonction de suivi et de collecte de données** par la complétude et la mise à jour régulière d'une base de données. Le suivi des candidats et la collecte des données permet d'être en veille sur des besoins futurs.

Localisation

Le PII est situé dans les locaux de la Chambre d'Agriculture, au rez-de-chaussée. Il est facilement identifiable, à proximité du point d'accueil de la Maison de l'Agriculture.
Pour une meilleure prise en compte des besoins et attentes des candidats à l'installation le Centre de Formalité des Entreprises, le Point Info Cédant, le Pôle Apprentissage ainsi que le Pôle Formation sont regroupés en un même lieu.



Marie-Hélène Guillot-Dauriac, principale conseillère Point Info Installation.

Notre accompagnement projet

* Objectifs et bénéfices :

- Vous accompagner dans l'élaboration de votre projet en réalisant une étude de la viabilité économique prévisionnelle d'installation dans le cadre d'une approche globale
- Valider votre projet d'installation, le porter devant les financeurs et bénéficier d'aides publiques liées au projet.

* Approche globale du projet :

- Information sur l'actualité : réglementaire, financière, juridique, fiscale.
- Construction et suivi d'un calendrier
- Accompagnement stratégique à la décision
- Appuis techniques des conseillers Chambre d'Agriculture
- Chiffrage du projet et accompagnement à la négociation auprès des financeurs
- Formation du candidat tout au long de son parcours d'installation.

* Les détails du projet :

- **La structure initiale de l'exploitation** :
- Foncier : Achat, fermage,
- Stratégie d'équipement : Achat, Propriété, CUMA, Copropriété,
- Bâtiment : Construction, aménagement, reprise, mis aux normes.
- Approche juridique : Individuel ou société.

* Mon activité à venir :

- PAC, notification de DPU, contrats de productions, quotas, autorisations pompage, devis investissements, etc.
- Eléments techniques concernant l'assolement prévisionnel, rendements prévisionnels, marges brutes, évolutions des productions, etc

* Mes investissements et mes financements :

- Calendrier précis de mes investissements,
- Les subventions mobilisables.

REUSSIR MON INSTALLATION

Je VEUX ELABORER mon projet. ÊTRE SÛR de mes démarches administratives. CHIFFRER mon projet. ASSURER mon avenir.

CONTACT
Pôle Installation
Tél. : 05.62.61.77.27

la Chambre d'Agriculture du Gers m'accompagne !

avec Des conseillers spécialisés à l'écoute de mes besoins et une équipe engagée pour m'accompagner...

1 Pour me professionnaliser, parfaire mes compétences techniques et économiques
2 Pour trouver une exploitation
3 Pour réaliser mes démarches administratives et dossiers de subventions
4 Pour évaluer la rentabilité de mon projet
5 Pour suivre mon installation.

Marie-Hélène GUILLOT-DAURIAC
Jean-Baptiste LACANNE
Nathalie SALLES
Yves VIVES
Jean-Michel FASSERO

La Chambre d'Agriculture du Gers, c'est aussi :

- de l'information au quotidien avec la Volonté Paysanne du Gers et le site extranet dédié aux agriculteurs.
- des formations adaptées et des journées de rencontres.

Découvrez l'ensemble de nos prestations et nos catalogues de formations sur :
www.gers-chambagri.com

Votre avis et vos attentes nous intéressent, parlez-en ! Nous sommes à vos côtés dans les différentes phases de vie de votre exploitation.

Contact : Point Info Installation - Chambre d'Agriculture du Gers - Tél : 05.62.61.77.27 - Fax : 05.62.61.77.07 - Mail : ca32@gers.chambagri.fr

Accueil : du lundi au vendredi toute la journée, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Me former avec le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP)

Depuis trois ans, le CEPPP a reçu 191 porteurs de projets lors des entretiens avec les conseillers projets et compétences.

« Le PPP fait partie intégrante de la Capacité Professionnelle Agricole (CPA) en complément d'un diplôme ou d'un titre permettant d'obtenir les aides de l'État pour l'installation en agriculture. Le PPP a pour but de complé-

ter les capacités et/ou les compétences du candidat à l'installation déjà conférées par le diplôme ou le titre détenu, afin de préparer au mieux les candidats à l'installation à l'exercice du métier de Responsable d'Exploitation Agricole (REA).

Le PPP peut faire appel à toute modalité de professionnalisation visant ces objectifs : stage en exploitation ou en entreprise en France ou à l'étranger, formation individuelle ou collective en présentiel ou à distance, tutorat, parrainage, accompa-

gnement personnalisé...

Il est établi de façon personnalisée au vu des capacités et des compétences que chaque candidat aura pu acquérir antérieurement par la formation et/ou par l'expérience, et en fonction de son projet d'installation.

Il est établi par deux conseillers (un conseiller compétences et un conseiller projet) choisis en accord avec le candidat à l'issue de son passage au Point Info Installation. »

Extrait de l'appel à candidature

L'adéquation entre les compétences des conseillers au regard de leurs missions dans le cadre du CEPPP

• **Les actions préconisées dans le PPP** ont pour objectif de cerner les compétences jugées indispensables et préalables à l'installation pour permettre au candidat d'exercer dans de bonnes conditions le métier d'agriculteur, et de repérer parmi elles, celles qu'il n'aurait pas déjà acquises par la formation (diplômante ou non) ou par son expérience (agricole ou non). Plus qu'une formation complémentaire, il s'agit de « professionnaliser » le candidat, c'est-à-dire lui permettre de s'approprier toutes les dimensions de son futur métier.

compétences du candidat est réalisée au regard du projet. Deux types de conseillers PPP interviennent conjointement auprès de celui-ci pour élaborer son PPP (voir tableau ci-contre) :

- un conseiller PPP qualifié pour l'analyse des compétences (profil de formateur) ;
- un conseiller PPP qualifié pour l'analyse du projet d'installation (profil de conseiller technique, ou de conseiller en stratégie d'entreprise).

• **Adaptation des PPP à certains profils de candidats** : Si le candidat n'est pas encore titulaire de la capacité professionnelle agricole lors de son entrée dans le dispositif, il peut bénéficier de dispositions prévues à l'installation progressive. L'ensemble des actions préconisées dans son PPP, contribuera à l'obtention du diplôme requis.

• **Rôle, missions et posture des conseillers** : Lors des échanges avec le candidat, les conseillers ont une posture d'écoute compréhensive visant à faciliter l'expression du candidat et veillent à rechercher :

- une véritable appropriation par le candidat de ses besoins de professionnalisation et son engagement personnel dans la démarche,
- une co-construction du PPP après avoir permis au candidat de réaliser un autodiagnostic sur ses compétences,
- l'intérêt du candidat, afin de répondre à ses objectifs personnels et professionnels dans la limite des exigences réglementaires,
- le meilleur compromis entre les objectifs réglementaires à atteindre et des conditions de faisabilité acceptables pour le candidat.

• **Les conseillers en charge d'élaborer les PPP** : L'analyse des



Marie-Hélène Guillot-Dauriac et Huguette Péchaud lors du rendez-vous CEPPP avec un candidat.

Un partenariat renouvelé avec le CFPPA du Gers

La Chambre d'Agriculture et le CFPPA du Gers ont souhaité renouveler leur partenariat afin d'accompagner les candidats à l'installation dans la formulation

de leurs Plans de Professionnalisation Personnalisés. La plateforme de formation « FORMA4 » réunissant quatre centres du département (Pôle formation de la Chambre

d'Agriculture, Institut Saint Christophe, CFPPA de Mirande-Riscle, CFAA du Gers) permet de proposer des formations par apprentissage et par la formation continue.

Tableau récapitulatifs des conseillers pouvant accompagner un jeune lors du CEPPP

Nom	Prénom	Organisme	Conseiller Projet	Conseiller Compétences	Référent
LACANNE	Jean-Baptiste	Chambre d'Agriculture	X		
VIVES	Yves	Chambre d'Agriculture	X		
DAURIAC GUILLOT	Marie-Hélène	Chambre d'Agriculture	X		X
FASSERO	Jean-Michel	Chambre d'Agriculture		X	X
PECHAUD	Huguette	CFPPA du Gers		X	X
ROSSO	Alexandra	CFPPA du Gers		X	X
BARON	Marie-Laure	CFPPA du Gers		X	X

Modalités d'accueil et d'accompagnement du candidat du PII au PPP

Les étapes	Personne qui réalise l'action	Qu'est-ce qui est réalisé au cours de cette étape ?	
		En présence du stagiaire	En l'absence du stagiaire
1er contact du porteur de projet : entretien PII	Conseiller PII	Explique le déroulement du parcours, remet l'auto-diagnostic et présente les attentes et la finalité, Accompagnement possible à la réalisation de l'auto-diagnostic à la demande du stagiaire	Rédaction fiche candidature, Saisie des données du candidat
Réception auto-diagnostic	Conseiller PII	Réception de l'auto-diagnostic, appréciation de sa complétude ;	propose l'intégration dans le PPP, propose un rendez-vous avec les conseillers PPP choisis par le candidat
Entretien	Conseillers compétence et projet	Discussion sur la base du document d'auto-diagnostic renseigné par le candidat Aboutissement à la rédaction du PPP Signature plan d'action et de l'annexe	
Etablissement des conventions liées au plan d'action PPP	Conseillers référents		Etablissement des conventions
Suivi des préconisations du plan d'action PPP		Contacts avec le candidat	
Compte rendu d'étape auprès du CEPPP			Rédaction, recueil des justificatifs